Nations Unies S/PV.4454



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4454e séance

Lundi 21 janvier 2002, à 10 heures
New York

Président :	M. Koonjul	(Maurice)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

02-22189 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Espagne, de l'Ukraine et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šahović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil. M. Arias (Espagne) et M. Kuchinsky (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/62 qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre l'exposé de M. Jean Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'avoir cette occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Ce rapport rend compte d'événements clefs intervenus au cours des trois derniers mois qui non seulement constituent une grande réussite pour la population du Kosovo et la communauté internationale, mais aussi laissent entrevoir de nombreuses possibilités pour toutes les parties au Kosovo.

Depuis la création de la MINUK en 1999, la communauté internationale a oeuvré de concert avec la population du Kosovo pour créer les institutions et les conditions sur le terrain se prêtant à mettre en place un gouvernement autonome provisoire. Nous nous sommes rapprochés de cet objectif ces trois derniers mois.

Le 17 novembre 2001, des élections ont eu lieu dans l'ensemble du Kosovo dans des conditions généralement pacifiques. Sous l'impulsion de la MINUK et grâce à l'action de renforcement de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les élections ont été bien organisées et elles se sont bien déroulées à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo. Comme le montre le rapport, ces élections n'ont pas permis à un parti d'obtenir une majorité suffisante pour former un gouvernement sans coalition.

Avant les élections, la MINUK s'est surtout attachée à convaincre la communauté serbe du Kosovo que ses griefs ne pouvaient être pris en compte et que des progrès ne pouvaient être enregistrés que par sa participation aux institutions légitimes du gouvernement autonome provisoire. La signature du Document commun à Belgrade, le 5 novembre 2001, par le Représentant spécial Haekkerup et le Vice-Premier Ministre de la Serbie, M. Covic, a constitué une première étape importante dans l'engagement des Serbes du Kosovo.

Le Document commun faisait état des efforts passés et présents de la MINUK afin de créer les conditions nécessaires pour permettre une participation efficace aux institutions provisoires du gouvernement autonome. Le Document a également créé une base pour établir des relations de coopération avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Ce Document commun établit un groupe de travail de haut niveau, qui inclura des membres des institutions provisoires de l'administration autonome et établira ainsi des contacts directs entre les dirigeants du Kosovo et ceux de Belgrade. Le groupe de travail de haut niveau s'est déjà réuni une fois et doit se réunir à nouveau aujourd'hui.

Le rapport fournit des détails sur certaines des mesures énumérées dans le Document commun, qui ont déjà été prises, notamment la promulgation d'une réglementation qui énonce des procédures de recrutement transparentes et non discriminatoires dans la fonction publique et la création du Bureau des rapatriés et des communautés au sein du bureau du Représentant spécial.

La MINUK continue d'oeuvrer à la création d'un environnement dans lequel les communautés minoritaires du Kosovo pourront se sentir en sécurité et participer à la vie publique. Le niveau élevé de la participation des communautés minoritaires du Kosovo aux élections est la preuve d'une certaine réussite à cet égard. Il convient de rendre grâce à la population du Kosovo, aux forces de sécurité, notamment au Service de police du Kosovo, à la police de la MINUK et à la KFOR du fait qu'il n'y a pas eu d'incident grave le jour des élections. Le Service de police du Kosovo était chargé de la sécurité des membres de l'Assemblée à l'intérieur du bâtiment de l'Assemblée. Il s'est acquitté de cette tâche avec succès. Des mesures spéciales ont été prises pour la protection des 22 députés serbes du Kosovo lors de leurs déplacements à destination et en provenance du bâtiment de l'Assemblée.

Dans l'ensemble, ces trois derniers mois ont été relativement calmes jusqu'à ce qu'ait lieu le triste incident que je me dois de signaler au Conseil. Le 17 janvier, M. Ismaël Hajdaraj, membre de la Ligue démocrate du Kosovo (LDK) de l'Assemblée, a été assassiné dans la région de Pec. La MINUK a vivement condamné cet acte. Sur l'initiative du Président de l'Assemblée, une cérémonie commémorative a eu lieu le 19 janvier. La police de la MINUK a ouvert une enquête approfondie sur cette affaire. Pour le moment, le motif de l'assassinat n'est pas clair.

La séance inaugurale de l'Assemblée, qui a eu lieu le 10 décembre 2001, a permis de constituer l'Assemblée et d'élire son Président. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli concernant l'élection du Président et du Premier Ministre du Kosovo et de la formation du gouvernement lors des séances de l'Assemblée tenues le 13 décembre et le 10 janvier. L'Assemblée ne s'est pas réunie depuis le 10 janvier et l'impasse persiste sur la formation d'une coalition. La MINUK et les membres intéressés continuent à insister auprès des divers acteurs pour leur faire comprendre combien il importe de sortir le plus rapidement possible de l'impasse actuelle.

La MINUK a également pris les mesures administratives nécessaires pour restructurer sa propre organisation afin de compléter la mise en place de l'administration autonome provisoire. La majorité du personnel de la MINUK à Pristina a quitté ses locaux dans le bâtiment de l'Assemblée et des locaux ont été mis à la disposition des nouvelles institutions. Les 20 structures administratives intérimaires mixtes ont été regroupées en neuf départements transitoires. Ces départements deviendront des ministères dès qu'un gouvernement aura été constitué. Le personnel international continuera à travailler dans les ministères, mais son rôle passera progressivement de celui d'une mission exécutive à celui d'une mission consultative. Des directions ont été mises en place pour la protection civile, les affaires administratives, l'infrastructure et les affaires rurales afin de s'acquitter des fonctions réservées au Représentant spécial. Au niveau municipal, les administrateurs de la MINUK ont délégué leurs responsabilités aux autorités locales, y compris aux Serbes du Kosovo et aux autres membres des communautés minoritaires du Kosovo.

La MINUK continue de déployer des efforts pour intégrer les Serbes du Kosovo et les autres minorités dans les structures légitimes des institutions provisoires de l'administration autonome. L'administrateur régional de Mitrovica est en train de mettre en place un bureau de la MINUK dans le nord de Mitrovica. Une attitude plus dynamique et vigoureuse de la part de la MINUK et de la KFOR en ce qui concerne ceux qu'on appelle les guetteurs des ponts a permis de réduire le niveau de violence dans le nord de Mitrovica et semble avoir raréfié quelque peu l'appui que recevaient ces guetteurs de ponts.

En ce qui concerne la reconstruction économique du Kosovo, plusieurs faits nouveaux importants sont intervenus. Le budget 2002 a été établi avec le but d'assurer que les dépenses régulières pourraient être couvertes par les recettes fiscales intérieures. Afin que cela soit possible, une nouvelle réglementation de l'impôt sur les salaires et les bénéfices a été préparée et

devrait être introduite cette année. La conversion monétaire, du mark allemand à l'euro, s'est bien déroulée. La stratégie de la MINUK, qui vise à réduire les besoins de règlement en espèces en encourageant la population à ouvrir des comptes en banque, a donné de bons résultats. Le défi qui reste à relever pour le pilier de la reconstruction économique confié à l'Union européenne consiste à faire face au problème persistant de l'énergie au Kosovo.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu des résultats tangibles, mais il reste encore manifestement beaucoup à faire avec l'appui du Conseil et de l'Union européenne, de l'OSCE et de tous les États Membres qui contribuent à la MINUK.

Enfin, je voudrais informer le Conseil que le Secrétaire général a pris une décision au sujet de la nomination d'un nouveau Représentant spécial et qu'une lettre va parvenir d'ici peu au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jean-Marie Guéhenno de son exposé.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé et le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au cours des trois derniers mois. J'exprime également la gratitude de mon gouvernement à Hans Haekkerup pour son esprit d'initiative et ses efforts inlassables pour améliorer la situation de toute la population du Kosovo. La Norvège attend également avec intérêt de travailler en liaison étroite avec le prochain Représentant spécial du Secrétaire général.

L'élection, le 17 novembre, et la séance inaugurale de l'Assemblée, le 10 décembre de l'an dernier, ont été des jalons importants dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Les représentants nouvellement élus du Kosovo se trouvent maintenant confrontés aux réalités et aux défis de la démocratie multipartite. Sans parti suffisamment grand pour gouverner seul, le compromis et la constitution d'une coalition passant outre aux divisions ethniques et politiques seront la clef du succès de la nouvelle Assemblée. L'impasse actuelle concernant l'élection du Président du Kosovo montre qu'il faut d'urgence que tous les dirigeants politiques se réconcilient et fassent preuve du sens d'une autonomie responsable.

Nous nous félicitons des préparatifs faits par la MINUK pour un transfert progressif de l'autorité administrative aux institutions provisoires d'administration autonome. L'expérience au niveau local, après les élections municipales de 2000, indique les défis qui seront à relever. Les représentants élus et les fonctionnaires doivent maintenant se préparer à assumer à leur tour les responsabilités de la MINUK avec professionnalisme et efficacité.

Conformément au Cadre constitutionnel, la MINUK et le Représentant spécial du Secrétaire général continueront de remplir des fonctions essentielles au Kosovo. Nous attendons des représentants élus et des représentants du gouvernement autonome qu'ils reconnaissent la nécessité et les avantages d'une coopération étroite avec la MINUK et le Représentant spécial.

En dépit d'une baisse du nombre d'incidents graves au cours des derniers mois, la sécurité et la liberté de mouvement des minorités demeurent très peu satisfaisantes. On ne peut s'attendre à aucun retour à grande échelle des Serbes déplacés du Kosovo à moins que la situation en matière de sécurité ne soit considérablement améliorée. La MINUK et la Force de paix du Kosovo (KFOR) font ce qu'elles peuvent mais, comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, si nous voulons améliorer la situation toujours grave sur le plan de la sécurité, les attitudes de la population doivent changer. Et sur ce point, les dirigeants politiques récemment élus ont un rôle fondamental s'agissant d'encourager la tolérance envers les minorités, et de faire savoir clairement à la population du Kosovo que la sécurité et la réconciliation relèvent de sa propre responsabilité.

La Norvège appuie la création du Bureau des rapatriés et des communautés au sein de la MINUK, mais les retours sont une autre question qui ne peut pas être laissée à la seule communauté internationale. Une mesure importante du succès des nouvelles institutions de l'autonomie au Kosovo sera de savoir si un retour à grande échelle peut être facilité.

La Norvège se félicite de la création d'un groupe de travail de haut niveau de coopération entre la MINUK et les autorités yougoslaves, comme prévu dans le Document commun du 5 novembre 2001. Ceci ne doit pas être perçu comme un conduit uniquement entre la MINUK et Belgrade. Un objectif principal doit être d'encourager un dialogue constructif et direct entre

les dirigeants démocratiquement élus du Kosovo et de la Yougoslavie. Une solution pragmatique, orientée vers la recherche de solutions doit guider cette coopération.

Nous sommes encouragés par les progrès réalisés jusqu'ici concernant les personnes disparues, ainsi que les Albanais détenus en République fédérative de Yougoslavie. De nouveaux progrès sur ces questions peuvent et doivent être faits sans retard sous les auspices du Document commun. Cela aidera à passer de la page du conflit à celle de la réconciliation au Kosovo.

Nous nous félicitons des mesures prises par la MINUK pour renforcer sa capacité de combattre le terrorisme et la criminalité organisée et nous les appuyons pleinement. En complément aux efforts concertés de la MINUK et de la KFOR, les membres de l'Assemblée nouvellement élue doivent montrer l'exemple en rejetant ouvertement les propos haineux, la violence motivée par l'appartenance ethnique, le terrorisme et la criminalité organisée. L'assassinat d'un membre de l'Assemblée du Kosovo, la semaine dernière, nous rappelle les défis auxquels nous faisons toujours face.

Nous avons pris note de la décision de la Cour suprême du Kosovo de relaxer trois Albanais du Kosovo soupçonnés d'avoir participé à l'attentat à la bombe de février 2001 contre le car Nis Express. Nous prions instamment la police de la MINUK et la KFOR de faire tous les efforts nécessaires pour traduire en justice les responsables de cet acte terroriste.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite d'abord remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au cours des trois derniers mois. Ce rapport décrit clairement les progrès accomplis durant cette période et les problèmes à régler dans un avenir immédiat.

Le Mexique désire aussi transmettre ses profonds remerciements pour le travail effectué par M. Haekkerup à la tête de la MINUK, ainsi qu'à tout le personnel de la Mission pour l'excellent travail accompli avec l'appui de plusieurs organisations non gouvernementales et organismes régionaux.

La communauté internationale a toujours en mémoire les souffrances des Kosovars durant leur fuite pénible qui les a amenés, il n'y a pas si longtemps, à quitter leurs foyers pour lutter pour leur survie. Je me rappelle qu'en 1999, alors que j'étais l'Ambassadeur du Mexique en Autriche, j'ai visité les camps de réfugiés kosovars dans ce pays afin de faire rapport à mon gouvernement. Je me rappelle très clairement que malgré les efforts extraordinaires du Gouvernement autrichien, de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble pour soutenir les milliers de personnes déplacées, leur supplice a touché le monde entier. Je me rappelle l'incertitude sur les visages des hommes et des femmes qui ne savaient pas quand ni comment ils pourraient un jour rentrer chez eux.

Aujourd'hui, grâce aux activités de l'ONU, il a été possible qu'un nombre toujours croissant de ces personnes – nombre que nous espérons voir s'accroître encore – regagne leurs foyers. Grâce à la MINUK, il a été possible de normaliser la vie de toutes ces communautés. Les États Membres de cette organisation peuvent être fiers de tout ce qui a été réalisé, même si beaucoup reste à accomplir. La tâche la plus importante est de terminer la formation et la préparation des cadres de l'administration locale pour prendre le contrôle des institutions provisoires d'administration autonome. La MINUK doit être largement félicitée pour le travail qu'elle a réalisé, mais la responsabilité qu'elle a assumée ne doit en aucune manière être considérée comme permanente ou à long terme.

Mon gouvernement se félicite du résultat des élections du 17 novembre et du début des travaux de l'Assemblée législative. Il espère qu'il sera bientôt possible de constituer un gouvernement autonome conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il espère par ailleurs fermement que ceux qui feront partie de ce gouvernement travailleront dans un esprit de tolérance entre communautés. À cette fin, il faut encourager un esprit de respect et de tolérance mutuelle pour transférer les fonctions dirigeantes à des fonctionnaires locaux. À cet égard, le Mexique voudrait souligner les progrès faits pour renforcer les structures du système judiciaire, comme indiqué au paragraphe 25 du rapport. La primauté du droit est la meilleure manière de lutter contre la criminalité organisée, qui prospère là où il y a un vide judiciaire et, par extension, un vide du pouvoir.

Une des tâches en suspens est le retour dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées de leurs lieux d'origine. Cela fournira la plus belle preuve que

les différentes forces politiques représentant tous les groupes ethniques sont arrivées à un accord dans la province. Le Mexique appuie et croit en la capacité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de mener ce processus à bien. Un autre facteur qui pourrait contribuer à y parvenir consisterait à mettre en oeuvre l'accord avec la Commission internationale des personnes disparues afin de progresser dans l'identification des disparus.

Le Mexique s'enorgueillit de sa multiethnicité, d'être un pays où coexistent divers groupes ethniques et qui compte 56 langues autochtones vivantes. Un système éducatif qui encourage la tolérance et le respect de la mosaïque de toutes nos identités ethniques est l'un des facteurs qui ont contribué à la coexistence et à l'intégration nationale. Nous pensons sincèrement que l'une des choses que la MINUK peut accomplir pour aider à normaliser la vie dans la province est de superviser au Kosovo le développement d'un système éducatif qui encourage une culture de coexistence entre les divers groupes ethniques et le respect de leurs diverses formes d'expression.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous voudrions, nous aussi, commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno, de son exposé toujours aussi complet. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général de son rapport et, comme nos collègues, nous souhaitons rendre hommage à M. Hans Haekkerup, qui a fait preuve d'une autorité avisée et efficace à un moment décisif pour le Kosovo. Les obstacles ont été surmontés et des progrès réalisés. Notre seul regret est que M. Haekkerup ne soit pas là pour nous dire au revoir et partager avec nous ses réflexions d'adieu. Nous sommes naturellement heureux d'apprendre qu'une lettre sera bientôt adressée à son successeur, mais je crois savoir que la presse a révélé le nom de son successeur à la plupart d'entre nous, bien avant la notification officielle.

Avant de traiter des derniers événements, il serait peut-être utile de prendre du recul et d'examiner quelque peu la situation en général, et peut-être de ne pas oublier que le Kosovo est à certains égards une opération de maintien de la paix inhabituelle. Elle fonctionne, d'un certain point de vue, plutôt comme une opération de tutelle. Les Nations Unies tiennent dans un certain sens le Kosovo sous contrôle avant de trouver une solution politique finale – naturellement, sur la base de la résolution 1244 (1999). Mais nous savons tous qu'aujourd'hui, aucun territoire ne peut rester indéfiniment sous contrôle. Je pense qu'une condition commune dont l'ensemble des humains souhaitent jouir est le sentiment d'exercer un contrôle sur leur vie, et celui de prendre en charge leur destin. Cela devrait être la direction à suivre, et il doit être clair que toutes les mesures que nous devons prendre doivent viser cet objectif.

Nous sommes naturellement conscients du fait que, pour y parvenir, de nombreux et graves problèmes se poseront à court terme. M. Guéhenno a évoqué les meurtres tragiques du 17 janvier. Nous sommes également déçus d'apprendre que les élections présidentielles n'ont toujours pas eu lieu. Mais, tout en gardant à l'esprit ces problèmes à court terme, nous devrions également nous souvenir que, par contre, l'avenir à long terme du Kosovo et de son peuple doit être prospère. Il doit l'être car il a la chance d'être situé en Europe, continent remarquable où se déroule probablement la plus grande expérience politique et sociale jamais conduite dans l'histoire de l'humanité. Ce continent où, durant des siècles, les pays ont lutté pour leurs frontières – et où des millions sont morts dans cette lutte – est devenu véritablement un monde sans frontières et très franchement, avec le lancement de l'euro, ce monde sans frontières a atteint de nouvelles hauteurs. C'est là l'heureuse destination que le Kosovo et ses voisins pourront atteindre. Notre tâche est de voir comment nous pouvons aider le Kosovo à atteindre dès que possible cette heureuse destination. C'est dans ce contexte que nous soulevons un certain nombre de questions et faisons des suggestions sur la façon d'avancer.

Il est évident que le premier point qui se dégage – même après avoir écouté mes collègues de la Norvège et du Mexique – est qu'après les élections, nous devrons orienter le Kosovo vers une gouvernance propre accrue et dans un sens, une autonomie accrue. Pour que cela soit possible, il est nécessaire que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) essaie de déléguer autant de responsabilités que possible aux dirigeants du Kosovo, excepté les fonctions civiles essentielles. Cela doit être la voie à suivre pour l'ONU. Il faut laisser les dirigeants du Kosovo montrer qu'ils peuvent assumer les responsabilités voulues dans le gouvernement de la province, même de manière limitée. Comme je l'ai déjà dit, c'est la voie que nous voulons tous suivre. À cet effet, nous espérons que les dirigeants élus obtiendront

la confiance du peuple du Kosovo, tant de la majorité que des minorités. L'on peut espérer qu'avec le temps, la confiance mutuelle entre les dirigeants et la population se renforcera, ainsi qu'entre les diverses communautés ethniques. Nous espérons que cela conduira à une réconciliation. Une société démocratique, multiethnique et économiquement dynamique au Kosovo est la seule solution au problème du Kosovo. Il s'agit donc de faire en sorte que la MINUK délègue graduellement les responsabilités appropriées aux dirigeants du Kosovo.

Avant de passer au deuxième point, je voudrais indiquer que je partage tout à fait l'observation de notre collègue du Mexique lorsqu'elle a fait allusion au passé multiethnique du Mexique et à la façon dont on peut vivre en paix dans un pays où vivent des groupes ethniques différents. Je suis heureux de dire que comme le Mexique, Singapour a une histoire multiethnique, même si nous n'avons pas 56 groupes ethniques. Mais, comme l'a souligné ma collègue du Mexique, la clef est l'éducation. J'approuve certainement son point de vue que la MINUK pourrait envisager divers moyens d'éduquer la population et de lui montrer qu'elle peut vivre dans un environnement multiethnique, et pas forcément dans des enclaves homogènes sur le plan ethnique.

S'agissant du deuxième point, nous pensons qu'il serait tout à fait indiqué, surtout à l'heure actuelle, que la MINUK soit traitée comme toute autre mission de maintien de la paix des Nations Unies en termes de gestion par le Conseil de sécurité. À la lecture de la résolution 1244 (1999), nous croyons comprendre que le mandat confié à la MINUK ne comporte ni échéance, ni examen périodique officiel. Cela est assez exceptionnel. Toutes les autres missions de maintien de la paix – en Afrique, en Asie et en fait dans le monde entier – font l'objet d'un examen annuel officiel avant de poursuivre leurs tâches. Le cas du Kosovo est unique parce que l'opération n'a pas de fin marquée.

Cela nous a énormément intrigués et nous avons donc fait quelque chose d'inhabituel. Nous avons écrit à certains membres du Conseil, présents lors de la prise de décision sur la création de la mission de maintien de la paix au Kosovo, pour leur demander pourquoi ils avaient opté pour cette perpétuité au lieu d'examens annuels réguliers. Mais, comme nous le savons tous, le Conseil ne laisse pas de dossiers ni d'explication d'aucune sorte sur les décisions prises. Mais la meilleure réponse que nous avons obtenue est qu'à l'époque, les membres du Conseil étaient si soulagés que ce problème ait été transféré au Conseil de l'extérieur que l'on avait décidé qu'après en avoir pris possession, le Conseil devrait le garder pour toujours.

Mais je pense sincèrement que dans la mesure où le Kosovo évolue vers une autonomie accrue, il faudrait procéder à des examens réguliers concernant la prorogation de la MINUK.

Et, en effet, on lit dans le dernier rapport du Secrétaire général sur le Kosovo :

> « La MINUK passe actuellement par une phase critique de l'application de son mandat et a apporté des changements importants aussi bien à sa structure qu'à l'orientation générale de son travail, pour encourager et épauler l'administration provisoire autonome tout en veillant au respect des dispositions de la résolution 1244 (1999). La phase suivante nécessitera beaucoup de doigté et une volonté ferme, constante, de la part de la communauté internationale. » (*S/2002/62, par. 44*)

Je pense qu'il est clair que le Conseil de sécurité doit avoir un rôle central dans l'examen de la façon dont cela est fait. Et un moyen d'y parvenir est de procéder à un examen officiel des opérations de la MINUK, comme nous le faisons avec d'autres opérations de maintien de la paix. Ceci est aussi une façon de s'assurer que le Conseil maintient un contrôle régulier, et que nous imposons une certaine discipline au processus, pour être certains d'avoir des repères permettant d'évaluer la façon dont nous progressons.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point – que j'avais soulevé lors de la dernière séance publique sur le Kosovo, en novembre dernier. Pour garder la maîtrise de la situation, le Conseil de sécurité doit aussi avoir une vision claire d'une stratégie de sortie au Kosovo. Comme nous le savons, le Conseil a pris la décision fondamentale que les stratégies de sortie doivent toujours être bien gérées, et la seule façon de bien les gérer est de commencer à y penser le plus tôt possible. Cela doit être fait au Kosovo aussi, et nous espérons que cela se fera dans un avenir raisonnablement proche.

Je voudrais insister sur un point, pour éviter tout malentendu : nous ne demandons pas un retrait rapide de la présence internationale au Kosovo. Il clair que la MINUK et la KFOR ont encore beaucoup à faire pour

appliquer complètement leur mandat aux termes de la résolution 1244 (1999). De plus, un retrait précipité ferait perdre ce qui a été réalisé, et gaspiller les ressources et les efforts investis dans la province. Pire encore, un autre conflit pourrait se rallumer, déstabilisant non seulement le Kosovo, mais la région des Balkans tout entière. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la présence internationale au Kosovo doit être retirée progressivement, de façon à consolider, et non pas à saper, les progrès qui ont été péniblement réalisés. Mais, bien sûr, cela n'empêche pas qu'il serait utile au Conseil de savoir, en fin de compte, comment la présence internationale au Kosovo sera réduite, puis retirée.

Quelles sont les mesures que nous pouvons prendre? Quels sont les repères dont nous avons besoin pour passer d'une étape à l'autre? Quel est le calendrier approximatif? Et quelle en serait l'influence sur la structure et la taille de la mission? Par exemple, au sujet de la dernière restructuration de la MINUK, l'arrivée au repère qui est l'autonomie provisoire devrait-elle se traduire par une réduction de la taille de la mission? Et c'est pourquoi nous insistons sur le fait que la MINUK doit transférer des responsabilités au Gouvernement du Kosovo nouvellement élu.

Pour terminer, nous notons également que la résolution 1244 (1999) appelle à « faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en tenant compte des Accords de Rambouillet » [par. 11 e)]. Ces accords, comme nous le savons, prévoient la convocation d'une réunion internationale trois ans après leur entrée en vigueur, afin d'élaborer un mécanisme en vue d'un règlement définitif de la situation au Kosovo. Les accords de Rambouillet ont été signés le 18 mars 1999; le délai de trois ans nous porterait donc au 18 mars 2002, ce qui est dans deux mois environ. Il serait peut-être utile que nous soyons éclairés sur l'existence effective de discussions concernant la convocation de cette réunion internationale. Je ne sais pas si M. Guéhenno a des informations à ce sujet.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous souhaiterions exprimer notre satisfaction quant au rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2002/62), présenté en application de la résolution 1244 (1999). Ma délégation voudrait aussi remercier M. Guéhenno pour la présentation de son rapport, et pour son exposé très détaillé de la situation au Kosovo.

De plus, ma délégation se félicite de l'élection d'un corps législatif, et des efforts déployés ultérieurement pour constituer une majorité en état de gouverner au Kosovo. Nous remercions la MINUK d'avoir procédé à des ajustements internes en vue du transfert de pouvoirs importants aux institutions provisoires d'administration autonome, et d'avoir veillé à ce que la nouvelle administration dispose d'un budget pleinement financé afin d'être en mesure d'assumer toutes les responsabilités qui lui incombent en application du mandat conféré par l'ONU. Cela aidera aussi à garantir la sécurité et l'instauration de l'autorité.

La délégation de la République arabe syrienne souhaite aussi marquer sa satisfaction à propos de l'élection, au mois de novembre, de l'Assemblée du Kosovo. Nous sommes heureux qu'elle ait été considérée comme un grand succès. Comme le note le rapport, aucun parti n'a remporté suffisamment de sièges à l'Assemblée pour gouverner seul, et une coalition doit être maintenant formée, pour rassembler plusieurs partis du Kosovo. Cette coalition devrait représenter tous les secteurs et groupes du Kosovo de façon équilibrée, et devrait être capable de prendre les rênes d'un gouvernement autonome. Elle devrait assumer les fonctions législatives et exécutives, assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et s'assurer de la sécurité et la stabilité au Kosovo.

Ma délégation se félicite aussi de la signature du Document commun, qui fournira une base solide aux relations entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie.

Parce que la sécurité au Kosovo est une question très importante, nous approuvons la déclaration faite au paragraphe 43 du rapport, selon laquelle la MINUK et la KFOR feront de leur mieux pour éliminer les armes et prévenir les actes de violence. À cet égard, l'Assemblée nouvellement élue aura une responsabilité particulière pour créer des conditions propices à une coexistence des divers secteurs de la population du Kosovo. Les membres de l'Assemblée devront aussi créer des conditions propices à une amélioration des relations entre les communautés et à leur réconciliation, ce qui doit commencer au sein de l'Assemblée elle-même, afin de montrer l'exemple à toute la population du Kosovo.

À cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec les représentants du Mexique et de Singapour à propos de l'importance de l'éducation pour rapprocher les populations, afin qu'il soit mis un terme au conflit.

Je voudrais aussi mentionner la question de l'examen de la durée du mandat de la MINUK, afin d'apporter une véritable et tangible amélioration à la vie de la population du Kosovo.

Nous rendons hommage à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour ses réalisations dans une phase critique de son mandat. La MINUK travaille à encourager et épauler l'administration provisoire autonome tout en veillant au respect des dispositions de la résolution 1244 (1999). Nous sommes d'accord avec l'observation faite au paragraphe 44 du rapport du Secrétaire général, où il est noté que la MINUK passe actuellement par une phase critique de l'application de son mandat, et que la phase suivante nécessitera beaucoup de doigté et une volonté ferme, constante, de la part de la communauté internationale.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi de me féliciter du rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo, de l'action de son Représentant spécial, M. Haekkerup et des informations actualisées qui viennent de nous être données par M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Ces informations permettent au Conseil de prendre l'exacte mesure des conditions qui prévalent aujourd'hui au Kosovo et des actions qu'il conviendrait de prendre.

Au moment d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'action des Nations Unies au Kosovo, comment résister à la tentation de rendre un hommage appuyé à tous les éléments de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui manifestent quotidiennement la présence des Nations Unies sur le terrain, oeuvrent au jour le jour pour qu'adviennent au Kosovo la paix des coeurs et la sécurité des hommes et accomplissent avec dévouement et doigté des tâches multiples indispensables à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions provisoires d'administration autonome.

Nous pouvons, sans verser dans le triomphalisme, considérer les élections législatives du 17 novembre 2001, organisées au Kosovo, comme un grand succès pour la communauté internationale. Comment en effet ne pas se réjouir de la participation de toutes les composantes sociologiques de la province à ce scrutin? Comment ne pas se féliciter des résultats obtenus, qui constituent à eux tous seuls un message, celui d'une nécessaire coalition pour gouverner? Et, surtout, comment ne pas éprouver un sentiment de réelle satisfaction devant le climat de paix et de sécurité qui a entouré cette consultation? Le Secrétaire général adjoint nous l'a rappelé tout à l'heure dans son intervention.

C'est dire que la tenue et le déroulement de ces élections ont fait naître beaucoup d'espoirs quant à la suite de la mise en place des institutions et du processus de normalisation. Cet espoir était d'autant plus fondé qu'il y avait deux autres faits importants. Le premier fait est la signature à Belgrade le 5 novembre 2001 par M. Haekkerup et M. Covic, Vice-Premier Ministre de la Serbie, d'un Document commun qui reprend les principes énoncés dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Le deuxième fait important est la création prévue dans ce Document commun d'un Groupe de travail de haut niveau qui se veut une instance de dialogue et de coopération entre, d'une part la MINUK et les institutions provisoires d'administration autonome et les autorités yougoslaves d'autre part.

Cet espoir risque, comme la rose, de ne vivre que l'espace d'un matin, si nous n'y prenons garde, tellement les défis à venir sont grands. Les événements qui ont suivi, dont parle le Secrétaire général dans son rapport et qui viennent de nous être rappelés tout à l'heure par M. Guéhenno, constituent effectivement une source de préoccupation. La difficulté à élire un président, les rapports toujours tendus entre habitants du Kosovo, l'assassinat du 17 janvier 2002, tout cela montre à quel point la situation demeure fragile, précaire et lourde de tous les dangers. Dès lors, la seule voie qui s'offre à nous est celle de la vigilance. Il nous faut persévérer dans la vigilance si nous voulons capitaliser tous les signaux positifs.

Car le Conseil le sait, des pans entiers dans l'oeuvre de reconstruction du Kosovo restent à bâtir. Il nous faut consolider les acquis encore fragiles d'une renaissance de la vie au Kosovo.

Une fonction publique hier quasi inexistante mais qui progressivement se met en place; une jeune police multiethnique qui fait ses premiers pas, lesquels,

comme tous les premiers pas, manquent encore d'une mâle assurance; des réseaux économiques entrain de naître, mais qui ont besoin d'encadrement; enfin, une intégration des minorités qui timidement veut devenir réalité.

Voilà les acquis fragiles qu'il nous faut absolument aider à préserver et à consolider. Et pour pouvoir renforcer cette dynamique positive, les points suivants mériteraient, selon nous, de se voir accorder une attention prioritaire dans notre plan d'action.

Premièrement, le renforcement de la sécurité des personnes et des biens. Nous félicitant de l'action concertée et conjointe de la MINUK et de la KFOR, qui a sécurisé les populations, nous encourageons les mesures décrites aux paragraphes 21 et 22 du rapport du Secrétaire général.

Deuxièmement, le désarmement de toutes les bandes armées.

Troisièmement, l'incitation au retour de toutes les minorités. Et pour cela, prévoir des mesures d'accompagnement effectif au niveau de la sécurité et de l'intégration.

Ces actions nous semblent prioritaires dans la mesure où elles sont de nature à préserver l'existence du Kosovo, laquelle passe par l'arrimage de cette province à la grande famille des Balkans et au maintien de son unité consolidée, consolidée parce que voulue par toutes les composantes du Kosovo. Cette unité passe par le respect mutuel, l'acceptation mutuelle et la tolérance. Pour vivre et survivre, le Kosovo doit faire sienne, doit intégrer, intérioriser, vivre cette devise : « *E pluribus unum* ». Vaste et beau programme hors duquel il ne peut y avoir au Kosovo ni paix, ni droits de l'homme, ni démocratie.

L'ONU et les organisations régionales intéressées et concernées doivent oeuvrer pour créer au Kosovo et autour du Kosovo les conditions d'éclosion du sentiment d'unité à partir des diverses composantes sociologiques en présence.

E pluribus unum.

Je voudrais terminer par où j'ai commencé : en rendant hommage à la MINUK, et en particulier au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, qui a décidé pour des raisons personnelles de ne pas continuer à exercer ses fonctions.

M. Diallo (Guinée) : L'inscription de la question du Kosovo à l'ordre du jour du Conseil de sécurité au cours du premier mois de cette année procède, de l'avis de ma délégation, de notre souci constant et de notre détermination d'approfondir la réflexion et de poursuivre les actions engagées dans le cadre de l'application de la résolution 1244 (1999).

À cet égard, ma délégation apprécie la qualité du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation au Kosovo au cours des trois derniers mois. Elle remercie également M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour les précieuses informations qu'il vient de donner sur les faits nouveaux survenus récemment au Kosovo.

Il ne fait aucun doute que l'année 2001 a été marquée par des événements majeurs dont l'incidence positive sur l'ensemble de la province est incontestable. La promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement provisoire, la signature, le 5 novembre 2001, d'un Document commun entre le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que le succès des élections législatives du 17 novembre 2001 sont au nombre des progrès réalisés.

C'est l'occasion pour ma délégation de rendre un hommage mérité à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, et aux autres membres de la MINUK pour le travail accompli. Nous nous réjouissons aussi de la décision prise par le Secrétaire général de nommer un successeur à M. Haekkerup, et encourageons celui-ci à poursuivre l'œuvre entreprise dès qu'il prendra fonction.

L'atmosphère sereine dans laquelle se sont déroulées les élections législatives constitue un gage certain du développement démocratique du Kosovo. Elle est également un signal fort à toute la région qui indique que le règlement pacifique des conflits doit privilégier les urnes au détriment des armes. Ma délégation se réjouit de la mise en place le 10 décembre 2001 de l'Assemblée du Kosovo et de l'élection de son président, M. Nexhet Daci. Elle se félicite également du fait que 35 des 120 sièges de l'Assemblée reviennent aux partis minoritaires, qui, conformément à la Constitution, auront une responsabilité à assumer dans la gestion future de la province. Les différentes dispositions prises pour un

transfert progressif des pouvoirs aux autorités provinciales sont à saluer. Ces actions devront être appuyées pleinement par la communauté internationale.

La difficulté liée à l'élection du Président du Kosovo et à la formation du Gouvernement procède de la nécessité d'une coalition entre les différents partis politiques. Ma délégation encourage les initiatives de négociations entreprises par la MINUK et d'autres acteurs et appelle les différentes composantes à plus de coopération pour un meilleur avenir de la province. La question de la sécurité et de la liberté de mouvement des minorités continue de susciter une grande préoccupation. C'est pourquoi il conviendrait de renforcer les efforts déployés par la MINUK et la KFOR.

Les efforts pour l'instauration d'un climat de sécurité sont tributaires de la mise en place effective d'un programme de réconciliation axé sur la tolérance et le respect mutuel. Nous exhortons toutes les parties à persévérer dans la recherche de solutions aux questions humanitaires que connaît la province. La signature du Document commun qui indique en détail un certain nombre de préoccupations et d'intérêts communs, est encourageante à cet égard.

Pour terminer, ma délégation réitère son appui à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Mon pays, la République de Guinée, ne ménagera aucun effort pour apporter sa modeste contribution à l'accomplissement de ses devoirs qui interpellent tout un chacun.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Secrétaire général qui me fait part de son intention de nommer M. Michael Steiner de l'Allemagne, comme son Représentant spécial et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Cette lettre sera distribuée aux membres du Conseil, ainsi qu'un projet de réponse au Secrétaire général.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno pour ce qui a constitué un autre exposé très intéressant aujourd'hui.

Comme M. Guéhenno vient de le dire, la période considérée a été marquée par des grands succès et des faits nouveaux important intervenus au Kosovo, notamment les élections du mois de novembre et la mise en place de l'Assemblée du Kosovo. En outre, comme d'autres l'ont dit, je pense que le Conseil manquerait à ses devoirs s'il ne manifestait pas clairement ses remerciements à M. Hans Haekkerup pour tous les efforts qu'il a déployés pour obtenir ces résultats. J'appuierais ce qu'a dit l'Ambassadeur Mahbubani à propos de notre tristesse que M. Haekkerup ne soit pas parmi nous aujourd'hui à cette occasion, mais je suis sûr que nous pourrons bientôt féliciter son successeur.

Je suis très heureux, Monsieur le Président, que vous ayez pu annoncer que la lettre du Secrétaire général concernant M. Michael Steiner était arrivée, car sinon, j'aurais été quelque peu limité dans ce que je pouvais dire, étant donné l'importance de désigner rapidement quelqu'un. C'est donc une bonne nouvelle de savoir que le Secrétaire général a nommé Michael. Je le connais de longue date, tant ici que lorsque nous étions tous les deux en fonction à Bonn.

Pour ce qui est de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en 2002, une de ses principales tâches sera de faire en sorte que les nouvelles institutions fonctionnent bien. Cela consistera notamment à favoriser un Président et la mise en place d'un gouvernement, à réaliser des progrès en ce qui concerne le Document commun et à prendre des mesures énergiques pour lutter contre la criminalité organisée et l'extrémisme. Je voudrais brièvement aborder ces trois principaux points ce matin.

En ce qui concerne les nouvelles institutions, il est essentiel que les membres élus de l'Assemblée du Kosovo mettent de côté leurs divergences et collaborent dans l'intérêt de l'avenir du Kosovo. Cela veut dire qu'il faut élire un président le plus rapidement possible. Je voudrais dire ici que la formation de coalitions nécessite des compromis. Ceux qui veulent diriger doivent tendre la main aux autres, notamment à la communauté serbe du Kosovo. L'impasse actuelle au sein de l'Assemblée ne peut pas durer éternellement.

Nous saluons également les efforts déployés par la MINUK – auxquels le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, a fait référence – pour préparer la transmission des pouvoirs aux institutions autonomes. Nous sommes heureux de constater que les représentants des minorités occupent des postes au

secrétariat de l'Assemblée et dans la nouvelle fonction publique. Je veux souligner, une fois de plus, qu'il importe que l'ensemble de la population du Kosovo joue un rôle important pour ce qui est de la mise en place de nouvelles institutions, afin qu'elles puissent s'acquitter de leur rôle à l'avenir.

Dans ce contexte, nous avons noté au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général (S/2002/62) la référence à la nécessité de renforcer le Groupe de protection rapprochée de la MINUK afin d'assurer une liberté de mouvement minimale aux membres de l'Assemblée serbe du Kosovo. Nous souhaiterions le moment venu avoir plus de détails au sujet de cette exigence.

Pour ce qui est du Document commun, il est juste, comme l'a déclaré M. Guéhenno, que c'est là un événement très important. Dans le Document commun, les autorités de Belgrade s'engagent clairement à se pencher sur des préoccupations primordiales, notamment le retour des réfugiés, les personnes disparues, la sécurité et les prisonniers. Nous nous félicitons des efforts qui ont déjà été déployés par la MINUK et par Belgrade pour que des progrès soient réalisés à cet égard. Il s'agit notamment de la mise en place du Bureau des rapatriés et des communautés et, de la part de Belgrade, de la fourniture à la MINUK d'un accès aux données et preuves réunies par la police lors des autopsies. Mais il est essentiel que ces réalisations concrètes soient consolidées, et consolidées rapidement. Toutes les parties intéressées, à commencer par le Conseil, attendent beaucoup, j'en suis sûr, de ce processus et nous comptons sur les deux parties pour nous donner des résultats.

Nous saluons également la réunion du Groupe de travail de haut niveau, qui a permis un dialogue très constructif sur ces questions. Nous sommes heureux d'entendre qu'une réunion du Groupe s'est tenue aujourd'hui. Ici, encore une fois, je voudrais dire que la participation des représentants élus du Kosovo au Groupe de travail de haut niveau sera déterminante si l'on veut que de nouvelles relations puissent s'établir avec Belgrade. J'espère très vivement que des dispositifs pourront bientôt être mis en place pour permettre la participation de ces représentants élus.

Enfin, l'accent mis sur la criminalité organisée et l'extrémisme ne vous surprendra pas, Monsieur le Président, venant de nous, les Britanniques. Ce sont encore, en effet, des menaces internes majeures au Kosovo. Il importe au plus haut point que les élus du Kosovo prennent clairement position contre la violence et l'extrémisme. L'extrémisme motivé par des raisons ethniques, à Mitrovica comme à Pristina, ne saurait être toléré. C'est ce type de comportement qui constitue le plus grand frein au développement du Kosovo en tant que société démocratique. En dehors de la contribution des élus, la lutte contre ces problèmes doit rester une priorité absolue pour la MINUK et la KFOR, qui doivent faire fond sur les progrès existants.

Nous saluons les mesures prises par la MINUK en vue de renforcer les services d'ordre, notamment par la mise en place de nouveaux services spécialisés. Il va sans dire que nous condamnons fermement l'assassinat de M. Hajdaraj à Pec, le 17 janvier. Ceux qui sont responsables de sa mort doivent être traduits en justice.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Le bon déroulement des élections législatives dans tout le Kosovo a représenté une étape très importante du processus de paix. Nous sommes satisfaits des efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les autres parties concernées. Nous sommes également heureux de voir que le peuple kosovar participe activement à la vie politique du pays.

Nous restons toutefois préoccupés par la situation au Kosovo après les élections, notamment au niveau de la sécurité – celle des minorités en particulier. Le Secrétaire général aborde ce problème aux paragraphes 21 et 23 de son rapport. En outre, ma délégation estime que l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 43 mérite notre attention. Nous espérons que la MINUK et la KFOR déploieront de nouveaux efforts en faisant fond sur les efforts actuels.

Nous comptons également sur les parties kosovares pour laisser de côté leurs divergences et travailler ensemble à la mise en place d'un gouvernement de coalition à large base, pleinement représentatif des intérêts de toutes les communautés minoritaires. Elles doivent également oeuvrer à l'établissement de la confiance entre toutes les communautés et à la réconciliation nationale, de façon à pouvoir jeter les fondements du redressement

économique du Kosovo et de la stabilité à long terme de la région.

La MINUK travaille actuellement à restructurer et recentrer ses travaux. Nous espérons que tout ce travail se passera sans heurts. Nous estimons également que le Conseil de sécurité doit suivre de près ce processus. En cette phase particulièrement cruciale, les observations et les recommandations de la République fédérale de Yougoslavie devraient être écoutées et adoptées.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la réussite des institutions provisoires d'administration autonome passe par la mise en place d'une fonction publique kosovare professionnelle et multiethnique, propre à assurer la représentation équitable des minorités. Nous espérons que les procédures de recrutement transparentes et non discriminatoires seront poursuivies afin que les minorités bénéficient de l'égalité des chances à l'embauche.

Enfin, la délégation chinoise tient à rendre hommage au travail de M. Haekkerup. Nous sommes convaincus que son successeur voudra poursuivre ses efforts en vue d'assurer l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et dans l'intérêt du processus de paix dans la région.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de son exposé de ce matin, et le Secrétaire général de son rapport détaillé sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis octobre dernier. L'Irlande souscrit totalement à la déclaration qui va être faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent de l'Espagne.

Ma délégation tient à exprimer sa vive reconnaissance à M. Hans Haekkerup pour l'excellent travail qu'il a fait au cours de l'année écoulée en tant que Représentant spécial et de chef de la MINUK. Les progrès réalisés par la MINUK dans l'application de la résolution 1244 (1999), l'achèvement du Cadre constitutionnel et le Document commun MINUK-République fédérale de Yougoslavie, ainsi que la tenue d'élections à l'échelle du Kosovo attestent du dévouement et de la détermination de M. Haekkerup et de toute son équipe. Nous savons également gré à M. Charles Brayshaw d'avoir assumé la direction intérimaire et adressons tous nos vœux de succès au nouveau Représentant spécial, M. Steiner.

L'Ambassadeur Mahbubani a souligné tout à l'heure, à juste titre, que le Kosovo avait été mis sous tutelle par l'ONU. Mais cette tutelle ne va pas sans une responsabilité spéciale. Or, cette confiance et cette responsabilité ont été toutes deux pleinement méritées par la MINUK et la KFOR.

Si les élections de novembre et la tenue de la séance inaugurale de l'Assemblée sont à marquer d'une pierre blanche, ma délégation est préoccupée, comme d'autres qui se sont exprimées ce matin, par les difficultés que l'on continue de rencontrer pour élire un Président au Kosovo et former un gouvernement. Ces retards accusés dans la mise en place d'un gouvernement autonome et la transmission des pouvoirs par la MINUK risquent, s'ils durent trop longtemps, de mettre en question la crédibilité des institutions provisoires. Les représentants démocratiquement élus du Kosovo doivent travailler de concert pour que l'administration autonome puisse devenir réalité. À cet égard, nous encourageons la MINUK à continuer à favoriser les réunions entre les parties concernées.

Les progrès enregistrés à l'échelon des municipalités sont encourageants, à commencer par la participation des Serbes kosovars et des autres groupes minoritaires aux administrations locales. Une fois formées, il importe que les institutions provisoires d'administration autonome exercent leurs nouveaux pouvoirs en stricte conformité avec les résolutions 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel, coopèrent pleinement avec la MINUK et se concertent de façon constructive avec les autorités de Belgrade, conformément aux dispositions du Document commun. Il faut que ces institutions soient vues par toutes les communautés comme un outil légitime et juste de représentation de leurs intérêts. Pour cela, comme l'a dit le Secrétaire général, les élus doivent faire montre de sagesse dans l'accomplissement de leur mandat et s'efforcer d'établir le dialogue entre eux dans un esprit de respect mutuel, de tolérance et de compromis constructif.

Ma délégation considère que l'une des dispositions essentielles du Document commun est la création d'un Groupe de travail de haut niveau qui constituera l'instance officielle de coopération et de dialogue. Nous convenons avec l'Ambassadeur Eldon

qu’il importe que les représentants élus du Kosovo participent le plus rapidement possible à ses travaux.

L’Irlande encourage la MINUK à poursuivre ses efforts visant à appliquer la résolution 1244 (1999) et à réaliser des progrès dans ses activités en ce qui concerne la sécurité, la justice, le retour des réfugiés et les personnes disparues, ainsi que d’accroître sa collaboration avec les autorités de Belgrade. Nous nous félicitons de la création de cinq nouveaux services spécialisés dans le cadre du Pilier I, qui devraient aider à accélérer la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, ainsi que de l’augmentation graduelle du nombre d’officiers de police formés au sein du Service de police du Kosovo.

Nous nous félicitons également de la création au sein des services du Représentant spécial du Bureau des rapatriés et des communautés, qui aiderait à faire progresser le rapatriement et réintégrer les personnes déplacées. Comme l’a signalé le Secrétaire général dans son rapport, il y a eu un ralentissement notable du retour des Serbes du Kosovo au cours de l’année écoulée. Nous encourageons le début rapide de travaux sur un cadre pour 2002-2003, qui comportera diverses mesures, notamment des mesures d’incitation économique, afin d’offrir des perspectives à long terme aux rapatriés et aux déplacés. Le processus de retour des personnes déplacées est essentiel à la paix et à la réconciliation au Kosovo.

La question des détenus politiques de souche albanaise est particulièrement importante. Nous espérons qu’aux termes du Document commun, leurs dossiers seront examinés conformément aux normes internationales et qu’ils pourront être remis à la MINUK le plus rapidement possible. Ce type de transferts contribuera beaucoup à améliorer les rapports entre les deux principales communautés du Kosovo. L’Irlande se félicite donc de constater que cette question est examinée aujourd’hui à la réunion du Groupe de travail de haut niveau à Belgrade.

Enfin, l’Irlande considère qu’un développement réussi du Kosovo permettra de contribuer à assurer la paix et la sécurité dans le Sud-Est de l’Europe. De concert avec nos partenaires de l’Union européenne, nous continuerons d’appuyer une intégration et une coopération régionale accrues par le biais du Pacte de stabilité et du Processus de stabilisation et d’association.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d’abord remercier le Secrétaire général pour son rapport et M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, des informations qu’il nous a données. Cette mise à jour nous aide à comprendre l’ampleur des nouveaux défis qui existent au Kosovo.

Nous voulons aussi rendre un hommage particulier à M. Hans Haekkerup, qui a dirigé avec sagesse et dévouement les travaux de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pendant une année. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures. Nous prenons note aussi de la nomination de M. Michael Steiner pour lui succéder.

Avant de passer à l’analyse des informations qui nous ont été présentées, nous voulons condamner l’assassinat récent du député de la Ligue démocratique du Kosovo. Nous demandons aux autorités compétentes de ne ménager aucun effort pour trouver les auteurs de ce meurtre. Toutes les forces politiques doivent maintenant parler d’une voix pour condamner ce fait afin d’éviter que de tels actes violents n’affaiblissent les efforts consentis par la majorité des Kosovars afin de créer une société pacifique.

Les élections de l’Assemblée du Kosovo ont représenté le début d’une nouvelle étape pour le Kosovo et la communauté internationale. Les bases ont été jetées pour le fonctionnement d’une administration disposant d’un haut niveau d’autonomie. Des lacunes et des problèmes persistent dans le fonctionnement des nouvelles structures administratives, mais elles pourront être réglées au fil du temps. Le plus important maintenant est que les dirigeants élus soient disposés et déterminés à oeuvrer à la consolidation des nouvelles institutions.

Les résultats des élections doivent constituer le premier enseignement à tirer par les nouveaux fonctionnaires concernant les nouvelles réalités qui se font jour dans la province et ce que les populations attendent d’eux. L’ère où les majorités prédominaient et où seules les voix de quelques-uns étaient entendues est révolue. Ainsi, la grandeur des dirigeants sera jugée à leur capacité de travailler en équipe, de participer ensemble à la prise de décisions et de consulter les autres forces politiques, en étant constamment guidés par l’avenir de la province.

C'est la raison pour laquelle nous invitons les dirigeants des partis majoritaires à poursuivre les négociations afin de trouver une sortie à la crise politique actuelle et d'élire un Président et un Gouvernement le plus tôt possible. Ce n'est qu'ainsi que la nouvelle structure administrative du Kosovo pourra commencer à fonctionner. Plus le temps passera et plus les problèmes du passé domineront à nouveau le calendrier, interrompant les progrès réalisés dans la création d'un Kosovo multiethnique.

Une fois le nouveau Gouvernement constitué, les structures administratives auront une dynamique propre dans leur fonctionnement quotidien, et la communauté internationale, par le biais de la MINUK, pourra continuer de prodiguer des conseils afin de faciliter le fonctionnement des nouvelles institutions. Nous estimons que ceci devrait être le rôle de la communauté internationale. Ces conseils garantissent un suivi direct et détaillé, sans participation directe au processus de prise de décisions. Il y a maintenant des dirigeants légitimement élus qui sont à même d'assumer la responsabilité de gérer l'avenir de la province, avec ses erreurs et des succès comme cela arrive dans toute démocratie légitimement constituée.

Pour terminer, je voudrais me faire l'écho des paroles du Secrétaire général qui figurent au paragraphe 43 du rapport, où il évoque la responsabilité particulière qui incombe aux membres de l'Assemblée de changer les mentalités du passé en se prononçant clairement, ouvertement, pour un refus de la violence et du terrorisme. Ils sont invités à donner l'exemple en servant de modèles de réconciliation pour le reste de la société.

M. Tafrov (Bulgarie) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé et approfondi sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour son exposé exhaustif.

La Bulgarie s'associe à l'intervention qui sera faite tout à l'heure par la Présidence espagnole de l'Union européenne. En tant que seul pays de l'Europe du Sud-Est membre du Conseil de sécurité, ma délégation voudrait faire quelques commentaires supplémentaires.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat ouvert sur le Kosovo. Il est important que le Conseil suive de près la situation kosovare à un moment délicat et décisif pour la mise en place d'un dispositif institutionnel viable incluant toutes les communautés ethniques de la population, en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il faut garder à l'esprit le fait que l'évolution du processus politique au Kosovo a un impact fort sur les tendances générales dans toute la sous-région des Balkans occidentaux, notamment la transition démocratique en République fédérale de Yougoslavie elle-même, la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

La Bulgarie évalue positivement le bilan de l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, qui a été au coeur du début d'un vrai dialogue politique et d'un processus démocratique. Tout en le remerciant pour son travail, ma délégation voudrait souligner avec satisfaction le fait que le Secrétaire général a, comme on vient de l'apprendre, procédé au choix d'un nouveau Représentant spécial, et je voudrais saisir l'occasion pour dire combien mon pays se réjouit du choix de M. Michael Steiner à ce poste. Nous considérons que M. Steiner a toutes les qualifications requises, avec toute l'expérience de la région qui est la sienne, ce qui permettra de travailler à un moment délicat de l'exécution du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Ma délégation salue les efforts de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi que ceux de toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont permis le bon déroulement des élections parlementaires avec la participation de tous les groupes ethniques kosovars, y compris les Serbes. Les bases ont été jetées pour l'émergence d'une vraie vie démocratique et d'une société civile fondée sur le respect des droits de l'homme et de la primauté de la loi.

Pour autant, l'impasse dans laquelle s'est mise l'Assemblée du Kosovo en ne pouvant pas élire un président représente un revers déplorable. La Bulgarie en appelle au sens des responsabilités de tous les acteurs du processus politique pour qu'ils abandonnent l'esprit partisan afin de donner à la communauté internationale, entre autres choses, des interlocuteurs légitimes. Cette légitimité ne saurait être complète que si le futur gouvernement représente les intérêts de toutes les communautés ethniques de la province sans

exception. Pour ce faire, il est important que toutes les forces politiques soient prêtes à relever les défis et à assumer les responsabilités du Gouvernement et de l'administration, en vertu du Cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire et de la résolution 1244 (1999).

La Bulgarie pense que la présence de la MINUK et de la KFOR est un facteur décisif pour la sécurité au Kosovo. Cette présence est d'importance vitale, et elle doit se poursuivre. La MINUK accomplit un travail remarquable en vue de restructurer la Mission et de transformer les anciennes structures administratives mixtes en des départements transitoires dont la vocation est de se transformer en des ministères dès que le gouvernement aura été mis en place. Le transfert progressif des pouvoirs aux autorités locales en vue de s'en décharger entièrement à l'avenir constitue un pas important dans la responsabilisation des élus kosovars.

La Bulgarie soutient pleinement la MINUK dans sa lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Là, nous rejoignons l'analyse faite par le Représentant du Royaume-Uni relativement à ce qui est l'un des plus graves problèmes du Kosovo. Nous nous réjouissons que cette lutte contre le crime organisé fasse partie des priorités de la MINUK. Nous partageons l'analyse que fait le Secrétaire général des liens entre le crime organisé et le terrorisme, et entre les réseaux régionaux des Balkans et les opérations au Kosovo.

Le contexte socioéconomique d'une économie « grise », voire carrément « noire », quand il s'agit de trafic d'armes, de drogues ou de jeunes femmes, est de nature à mettre en péril les institutions encore fragiles et les relations interethniques toujours sujettes à des manipulations par des groupes mafieux. Mon pays considère que l'unique moyen de rompre le cercle vicieux – stagnation économique et sociale, chômage, criminalisation de l'économie, symbiose entre crime organisé et extrémisme ethnique – est d'intégrer le Kosovo pleinement dans la vie économique de l'Europe du Sud-Est et du continent tout entier. À diverses occasions, le Ministre bulgare des affaires étrangères, M. Salomon Passy, a souligné la nécessité d'une vraie révolution des infrastructures en Europe du Sud-Est, qui lui permettra de réussir son insertion dans une économie à l'échelle continentale et mondiale.

Le rapport du Secrétaire général évoque la précarité de la situation en matière de sécurité au Kosovo. Le meurtre du député albanophone, Ismail Hajdaraj, le 17 janvier dernier, que la Bulgarie condamne catégoriquement, ne vient que confirmer ces préoccupations. Mon pays joint sa voix à celle du Secrétaire général dans son appel aux élus kosovars de se prononcer, et je cite : « clairement, ouvertement, pour un refus […] du terrorisme ». (*S/2002/62, par. 43*)

Il est déplorable que le retour des réfugiés et des personnes déplacées ait perdu de son élan. Ceci est, à notre avis, un signe prémonitoire d'un déficit de confiance entre les communautés ethniques pouvant s'avérer lourd de conséquences.

La MINUK se trouve dans une phase critique de l'accomplissement de son mandat. Dans les mois qui viennent, le Conseil devra suivre et accompagner son action régulièrement et de près. La tendance générale au Kosovo est certes positive, mais le processus est loin d'être irréversible et la vigilance du Conseil reste indispensable.

M. Levitte (France) : Je souhaite d'abord remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, pour les indications qu'il nous a données sur la situation et sur les perspectives au Kosovo. Je rends aussi hommage, après d'autres, à M. Hans Haekkerup pour les succès incontestables qu'il a enregistrés au cours de l'année écoulée. La France se réjouit de l'annonce par le Secrétaire général de son intention de nommer M. Michael Steiner à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Elle forme les voeux les plus chaleureux pour le plein succès de son action.

Plus tard dans notre débat, le Représentant permanent de l'Espagne exposera de façon complète la position de l'Union européenne. La France s'associe pleinement à sa déclaration. Je me limiterai donc à quelques brefs commentaires additionnels.

Il y a deux mois, le 17 novembre, les électeurs kosovars de toutes origines ont choisi les 120 membres de l'Assemblée du Kosovo. À l'occasion de ce scrutin, en se rendant aux urnes pacifiquement et en nombre, ils ont montré leur sens des responsabilités. Ce faisant, ils ont apporté une contribution décisive à l'ouverture d'une nouvelle page de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) : celle des institutions de l'autonomie provisoire. Conformément au Cadre constitutionnel, ces institutions se verront graduellement transférer d'importantes attributions de la MINUK et prendront en charge l'administration du Kosovo au jour le jour. Les bases d'une appropriation

par les Kosovars de la gestion de leur vie quotidienne ont ainsi été posées.

À ce stade, toutefois, les institutions de l'autonomie ne sont toujours pas en place : les effectifs de la présidence de l'Assemblée du Kosovo ne sont pas au complet; le processus de désignation du président du Kosovo n'a pas abouti; le gouvernement n'est pas encore constitué. Par conséquent, à ce jour, la dévolution de pouvoirs prévue par le Cadre constitutionnel n'a pas pu être menée à bien comme prévu. Dans ces conditions, il est important que les responsables politiques kosovars répondent aux attentes des populations en contribuant à donner vie aux institutions de l'autonomie provisoire. Il est souhaitable que ces institutions deviennent une réalité au plus vite afin d'assumer pleinement les fonctions que la communauté internationale leur a reconnues.

Dans cette perspective, les élus devraient s'atteler sans tarder à la désignation de tous les membres de la présidence de l'Assemblée ainsi qu'à l'élection du Président du Kosovo. L'implication active et responsable des membres de l'Assemblée dans ces choix est requise par l'esprit de ce processus démocratique. Le boycott n'est pas une solution.

Je souhaite également exprimer, après d'autres orateurs, notre consternation à la suite du meurtre de M. Ismail Hajdaraj, membre de l'Assemblée du Kosovo. Nous condamnons le lâche attentat dont cet élu kosovar a été la cible. Nous appuyons les efforts de la MINUK pour en arrêter les auteurs, les traduire en justice, déterminer leurs mobiles et identifier leurs éventuels commanditaires. Nous réprouvons catégoriquement l'intimidation, la violence et les atteintes au pluralisme, qui ne sauraient être tolérées en aucune circonstance dans la vie publique kosovare.

D'une manière générale, la lutte contre l'insécurité, les violences et la criminalité organisée seront, cette année encore, au coeur des préoccupations de la MINUK. La poursuite des actions résolues engagées dans ce domaine est indispensable, dans l'intérêt du Kosovo comme de toute la région. La KFOR et la MINUK, en particulier son pilier « justice et police », continueront à s'investir dans cette tâche. Les responsables politiques kosovars devraient apporter tout leur concours au succès de cette entreprise essentielle.

Le développement du dialogue avec les autorités yougoslaves fait aussi partie des priorités de l'année qui commence. Nous l'appelons de nos voeux. Il s'agit de mettre pleinement en oeuvre le Document commun signé le 5 novembre par M. Haekkerup et M. Covic. De ce point de vue, la réunion du Groupe de travail de haut niveau institué par ce document, le 18 janvier à Belgrade, est de bon augure. Il serait souhaitable que des représentants des nouvelles institutions kosovares élues puissent rapidement se joindre à ceux de la MINUK lors de ces futures rencontres. Il n'y aurait que des avantages à ce qu'une coopération pragmatique puisse s'établir sur les questions d'intérêt commun. La compréhension mutuelle, la réconciliation interethnique et, plus largement, le rapprochement des Balkans avec l'Europe s'en trouveraient favorisés.

À court terme, des progrès sur le dossier des prisonniers et des disparus seraient souhaitables. Ils paraissent à portée de main. Par ailleurs, il conviendrait que les responsables politiques kosovars se prononcent clairement et sans tarder en faveur du retour au Kosovo des personnes appartenant à des minorités. Des gestes en ce sens conforteraient les projets lancés par la MINUK, dont nous escomptons l'accélération.

M. Michael Steiner prendra ses fonctions à un moment crucial : après les élections du 17 novembre et avant la mise en place effective des institutions de l'autonomie provisoire. Il bénéficiera de tout notre soutien dans la mission délicate qui l'attend.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes nous aussi reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport (S/2002/62), dans lequel figurent des informations importantes sur les récentes activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous sommes reconnaissants à M. Jean-Marie Guéhenno pour la présentation de ce rapport.

Nous pensons que les élections qui ont eu lieu dans l'ensemble de la province en novembre dernier ont marqué le début d'une nouvelle étape dans les activités de la MINUK. Le remplacement non prévu du chef de la Mission impose que soit effectué sans retard un bilan complet de la situation au Kosovo, sur la base de la résolution 1244 (1999). Nous pensons que nous devons le faire tous ensemble, principalement dans le cadre du Conseil de sécurité, car il est clair que la mission sur le terrain et ses dirigeants n'ont pas le monopole de la question du règlement au Kosovo. Le succès du processus dépendra de la coordination des efforts entre les divers participants. Cela serait

également utile car il permettrait au nouveau chef de la Mission d'éviter les mêmes mauvais calculs graves qui étaient permis du temps de ses prédécesseurs.

Il est clair que les élections de novembre au Kosovo n'ont pas permis de résoudre tous les problèmes rencontrés dans l'application de la résolution 1244 (1999). Il convient de signaler que même depuis le début de cette nouvelle année, des dizaines d'actes terroristes ont eu lieu contre des Serbes, et que de nombreuses menaces persistent du fait d'extrémistes albanais. Cependant, la présence internationale n'a pas pris les mesures complémentaires urgentes pour assurer la sécurité de la communauté serbe du Kosovo. La MINUK et la KFOR doivent s'attacher à assurer une sécurité digne de ce nom et à instaurer les conditions propices à un retour massif des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer. Elles doivent également oeuvrer à la normalisation de la vie dans l'ensemble de la province. Il va de soi que les institutions d'administration autonome locales qui sont actuellement mises en place dans la province doivent également participer à la résolution de ces problèmes.

Le Kosovo continue hélas d'être une source de menaces tant pour les voisins directs que pour l'ensemble de la région. Les foyers de terrorisme et de criminalité organisée qui se sont développés durant la crise n'ont pas été éliminés. Cela est intolérable. Nous pensons que la KFOR, en coopération avec la MINUK, doit resserrer le contrôle des frontières entre le Kosovo, d'une part, et l'Albanie et la Macédoine, d'autre part, pour contrecarrer les passages des terroristes et mettre un terme à la contrebande d'armements.

Nous souscrivons à l'idée, largement partagée parmi les pays participants au processus de règlement, que la question de la détermination du statut final du Kosovo doit être gelée pour le moment. Il est particulièrement important de mettre au point des mesures pour empêcher que les structures d'administration autonome qui sont actuellement mises en place deviennent un outil permettant de concrétiser les conditions visant à faire accéder à l'indépendance.

Nous nous félicitons de la détermination des dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie de coopérer étroitement avec le Conseil de sécurité, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la communauté internationale dans son ensemble pour créer un Kosovo multiethnique. Nous appuyons l'intention de la direction de la MINUK d'établir une coopération constructive avec la République fédérale de la Yougoslavie, conformément à ce qui figure dans le Document commun du 5 novembre dernier. Il est essentiel d'aider à nouer un dialogue entre Belgrade et Pristina, comme cela a souvent été demandé par les dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie.

À cette étape, ce n'est pas le statut de la province qui est au premier plan, mais plutôt les questions pratiques de coopération principalement liées à l'interdépendance économique de la province et du reste de la Serbie. Le Groupe de travail de haut niveau devrait être utilisé de manière efficace comme un mécanisme favorisant cette interaction. Le Groupe a entamé ses travaux en décembre dernier, ce dont nous nous félicitons.

La proposition des dirigeants yougoslaves de signer un accord sur le statut de mission pour la MINUK et la KFOR reste urgente. Dans ce contexte, nous estimons que la signature récente entre la République fédérale de Yougoslavie et la KFOR d'un accord pour rendre moins strict le régime régissant la zone de sécurité aérienne le long de la frontière administrative avec le Kosovo est un pas dans la bonne direction.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier M. Guéhenno de sa mise à jour très utile. Je voudrais également rendre hommage à M. Haekkerup et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour les succès considérables qu'ils ont obtenus sous sa direction. Nous sommes très heureux d'entendre la nouvelle de la nomination de M. Steiner pour succéder à M. Haekkerup. Il disposera du plein appui de mon gouvernement.

Nous sommes, je pense à un moment critique dans l'évolution des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, et c'est un jalon clef sur la voie tracée par la résolution 1244 (1999). Nous avons eu des élections tout à fait réussies et pacifiques, facilitées par la MINUK et par d'autres au sein de la communauté internationale, qui ont impliqué toute la population du Kosovo. Ce fut un important succès. Ces élections ont été réussies au-delà de ce que chacun aurait pu imaginer lorsque la MINUK est arrivée en 1999.

Mais, depuis les élections, les choses ne se sont pas passées aussi bien qu'on aurait pu l'espérer. Trois tentatives de former un gouvernement ont échoué, les pourparlers sont dans l'impasse et un nouveau membre de l'Assemblée démocratique, qui représentait la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), a été assassiné. Nous condamnons cet acte de violence et demandons à tous les dirigeants récemment élus du Kosovo de montrer leur clair attachement au processus démocratique et à l'état de droit en s'élevant contre ce crime et en travaillant ensemble pour former un gouvernement.

Il n'y aura pas de place dans l'avenir du Kosovo pour les membres d'un groupe ethnique quelconque qui appuient la violence et la criminalité ou travaillent pour saper l'état de droit et la volonté du peuple. Je pense que le meurtre du parlementaire membre du LDK souligne la nécessité critique d'avoir un Commissaire de police puissant en place dès que l'actuel titulaire s'en ira, le 28 janvier.

Il est temps, je crois, que les politiciens et la population du Kosovo tournent la page. Bien sûr, nous acceptons qu'il y ait des divergences légitimes entre les partis. C'est naturel. Mais il est temps d'aplanir ces différences et d'aller de l'avant pour mettre en place les institutions provisoires d'administration autonome. Je pense que le Secrétaire général le dit fort bien dans son rapport, lorsqu'il souligne, au paragraphe 43, le rôle particulier et la responsabilité des membres de l'Assemblée eux-mêmes pour donner l'exemple et montrer qu'il est vraiment possible de promouvoir les relations intercommunautaires et la réconciliation.

On ne devrait plus tolérer un moment l'obstructionnisme, ni l'intimidation de ceux qui voudraient participer. Le chemin à parcourir ne peut être que celui de l'attachement à la démocratie et à l'état de droit dans un Kosovo multiethnique.

La MINUK a fait de grands efforts pour mettre en oeuvre le transfert du pouvoir et des responsabilités que le Conseil a défini dans la résolution 1244 (1999). Nous la félicitons de ses efforts et demandons aux nouveaux dirigeants du Kosovo de se montrer à la hauteur de la tâche et d'oeuvrer de manière constructive à bâtir un avenir meilleur, sûr et démocratique pour tous les habitants du Kosovo. Ils ne peuvent pas gaspiller cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Àrias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à cette intervention : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Chypre, Malte, Turquie et Liechtenstein.

C'est aujourd'hui la première fois que le Conseil de sécurité aborde la question du Kosovo en 2002. Le début d'une nouvelle année est une bonne occasion de faire le bilan des événements des derniers mois, surtout compte tenu de la relève qui vient de s'opérer au poste de Représentant spécial du Secrétaire général.

L'Union européenne ne veut pas laisser passer cette occasion d'exprimer à M. Hans Haekkerup sa grande satisfaction du travail réalisé et de l'élan qu'il a donné au développement institutionnel et à la consolidation de la démocratie au Kosovo. L'Union se félicite de voir que M. Michael Steiner a été nommé pour lui succéder. Nous sommes certains que sa vaste expérience des Balkans se révèlera très utile dans son nouveau poste et nous l'assurons du plein appui de l'Union européenne au moment où il assume ses nouvelles responsabilités.

L'année 2001 a été marquée par deux événements particulièrement importants : la promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire, et la tenue réussie, le 17 novembre, des élections à l'Assemblée, avec la participation de toutes les communautés du Kosovo.

Très importante également a été la signature d'un Document commun entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la République fédérale de Yougoslavie, qui a marqué le début d'une nouvelle relation entre la MINUK et Belgrade et qui a conduit les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie à exhorter les Serbes du Kosovo à participer aux élections.

La mise en place, en mai, de la nouvelle composante police et justice au sein de la MINUK a renforcé considérablement les structures judiciaires et de répression du Kosovo.

Le début de l'année est aussi un moment approprié pour regarder vers l'avenir et fixer les priorités pour 2002. Il ne fait aucun doute que cette

année marquera le début d'une nouvelle étape pour le Kosovo. L'installation, le 10 décembre, de l'Assemblée du Kosovo a été un moment historique pour cette province. Comme le Secrétaire général l'a dit ce jour-là, c'est un jalon sur la route de la démocratie. L'Union européenne félicite tous les membres de l'Assemblée d'avoir pris possession de leurs sièges, et M. Nexhet Daci de son élection à la présidence de l'Assemblée. L'Union les exhorte à oeuvrer, dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel, au bénéfice de toute la population du Kosovo.

L'installation de l'Assemblée a mis en marche le processus d'administration autonome provisoire et a ouvert la voie au transfert de l'autorité de la MINUK au bénéfice de nouvelles institutions. Cela se fera sans aucun doute à l'avantage de toutes les communautés et de la stabilité dans la province, conformément à la résolution 1244 (1999), qui demeure la base sur laquelle doit se construire l'avenir du Kosovo.

L'Union européenne est préoccupée par les retards intervenus dans l'élection du Président du Kosovo par l'Assemblée et par les retards qui s'ensuivent dans la mise en place des institutions provisoires d'administration autonome et dans le transfert de l'autorité de la MINUK à ces institutions. Nous lançons un appel à tous les représentants élus pour qu'ils fassent preuve de responsabilité et d'esprit d'initiative, afin que l'autonomie puisse devenir réalité au profit de la population tout entière.

La MINUK continuera de jouer un rôle important au Kosovo. L'Union européenne l'encourage à continuer d'oeuvrer activement dans les domaines placés sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, et à assurer le respect total par les institutions provisoires d'administration autonome de la résolution 1244 (1999), du Cadre constitutionnel et des autres règlements pertinents de la MINUK.

L'Union européenne a été très heureuse que la communauté serbe ait finalement décidé de participer aux élections de novembre. Nous sommes convaincus que la coalition serbe du Kosovo, en tant que troisième force à l'Assemblée, par rang d'importance participera à la vie politique du Kosovo et prendra une part active au fonctionnement des institutions provisoires.

L'Union européenne se félicite des progrès déjà réalisés par la MINUK et les autorités de Belgrade sur les engagements pris dans le Document commun. Les deux parties doivent continuer de progresser dans sa mise en oeuvre et s'efforcer d'assurer le maintien et la consolidation de la coopération. Les nouvelles autorités provisoires du Kosovo doivent également faire preuve d'attachement à ce processus. Nous attendons avec intérêt la participation de leurs représentants aux futures rencontres du Groupe de travail de haut niveau, qui doit servir à promouvoir un dialogue politique entre Pristina et Belgrade.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général le 10 décembre dernier, il est temps de dépasser les séquelles du passé et de consolider une culture politique faite de tolérance, de respect mutuel et de compromis constructifs. La MINUK et la KFOR doivent rester vigilantes dans la garantie des conditions de sécurité requises pour que ceux qui se trouvent déjà au Kosovo se sentent suffisamment protégés et puissent vivre dans la dignité, et que les personnes déplacées se sentent en mesure de revenir.

Le nombre de rapatriés au cours de l'année 2001 a été particulièrement décourageant. Moins de 1 000 personnes déplacées sont retournées dans la province. Encourager le retour de minorités doit être une priorité pour tous au Kosovo. Nous attendons avec intérêt le cadre de travail pour 2002/2003, que prépare le Bureau – récemment créé – des retours et communautés, (rattaché au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général) agissant en consultation avec les autorités de Belgrade et dans l'ensemble du Kosovo. La communauté internationale devra également soutenir ce processus si elle souhaite qu'un nombre substantiel de personnes déplacées puisse retourner au Kosovo.

La question des détenus albanais du Kosovo en Serbie demeure très préoccupante pour l'Union européenne. Au cours des deux dernières années, Il y a eu des progrès substantiels. Sur le chiffre initial de 2 000 détenus, environ 1 800 ont déjà été libérés. Environ 160 prisonniers sont encore détenus en Serbie. Nous exhortons la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à se mettre d'accord sur un examen rapide de tous les cas concernant des détenus albanais du Kosovo se trouvant en Serbie pour des délits qu'ils sont accusés d'avoir commis au Kosovo. Ceux jugés non coupables devront être libérés immédiatement. L'Union européenne demande instamment à Belgrade et à la MINUK d'agir fermement pour régler ce problème, sous les auspices du Document commun, durant le premier trimestre de l'année en cours.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général, qui estime que la sécurité et la liberté de mouvement des communautés minoritaires du Kosovo restent très préoccupantes, en dépit de la légère amélioration constatée au cours des derniers mois. Nous encourageons la MINUK et la KFOR à continuer de tout faire pour améliorer la sécurité, et nous exhortons tous les dirigeants politiques de la province à faire tout leur possible pour mettre fin à la violence.

La criminalité organisée et l'extrémisme continuent de poser des menaces sérieuses au Kosovo et à la stabilité de l'ensemble de la région. L'Union rend hommage à la MINUK pour les progrès réalisés dans le renforcement des structures de l'ordre public, mais demeure consciente du fait qu'il reste beaucoup à faire pour lutter efficacement contre le crime et l'extrémisme.

L'Union européenne condamne énergiquement le meurtre commis jeudi dernier, 17 janvier, d'Ismail Hajdaraj, membre de l'Assemblée du Kosovo, et demande à tous les membres de l'Assemblée de faire preuve de maturité et de responsabilité face à ce nouvel épisode de violence. Les institutions provisoires d'administration autonome doivent partager avec la MINUK la responsabilité particulière de faire face au fléau persistant de violence politique et ethnique, qui entrave la marche du Kosovo vers une société multiethnique. Un nouvel esprit de coopération est nécessaire dans ce domaine et dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, qui sont des préoccupations tout à fait prioritaires pour l'Union européenne dans la province et dans l'ensemble de la région.

Pour terminer, le Processus de stabilisation et d'association, lancé par l'Union européenne, et le Pacte de stabilité cherchent l'un et l'autre à développer le sens de la responsabilité régionale et à promouvoir une coopération régionale. L'Union européenne accorde une grande importance à ses propres efforts visant à consolider la démocratie, la coexistence ethnique, les relations pacifiques entre voisins et la coopération régionale. Nous sommes fermement convaincus que ce sont là les objectifs que nous souhaitons tous réaliser dans les Balkans.

M. Šahović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Avant de traiter du point inscrit à l'ordre du jour, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les membres nouvellement élus du Conseil et leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités au cours des deux prochaines années.

Ma délégation voudrait aussi exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport et remercier M. Guéhenno de son rapport toujours aussi complet.

Lorsque le Conseil de sécurité s'était réuni la dernière fois pour examiner la situation au Kosovo – Metohija, tous les participants au débat avaient fait part de leur satisfaction de voir les élections à l'échelle de la province se tenir en paix et dans une atmosphère démocratique. On notait un sentiment d'optimisme prudent autour de cette table sur les perspectives d'avenir. La République fédérale de Yougoslavie partageait l'avis selon lequel un progrès important avait été réalisé. Nous défendions la position qu'il était très important que le Kosovo-Metohija s'assure que ses représentants démocratiquement élus créent des institutions provisoires d'administration autonome et commencent à travailler.

Aujourd'hui, après deux mois, il faut noter que ces institutions, chargées de traiter des problèmes quotidiens du Kosovo-Metohija avec une participation commune et égale des représentants de toutes les communautés ethniques, n'ont toujours pas commencé à travailler. La République fédérale de Yougoslavie regrette cette situation, du fait surtout que les institutions d'administration autonome sont supposées être un élément significatif dans la processus d'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et une pièce importante d'un mécanisme visant à instaurer la confiance au sein de la société du Kosovo-Metohija. Les représentants élus doivent justifier la confiance placée en eux et prouver qu'ils ont la volonté et les moyens de répondre aux difficultés qui continuent d'affliger le Kosovo-Metohija.

En fait, les difficultés sont nombreuses. Mon gouvernement est vivement préoccupé par l'absence de sécurité au Kosovo-Metohija, surtout pour les non-Albanais. Cette préoccupation a été exprimée à diverses reprises dans les rapports du Secrétaire général, y compris dans celui dont nous débattons aujourd'hui. De nombreux incidents, y compris des meurtres ciblant des Serbes et des Albanais, la pose d'engins explosifs et des actes d'intimidation sont hélas des faits ordinaires rapportés par les médias sur la

situation au Kosovo-Metohija. Il y a quelques semaines, une personnalité serbe a été tuée devant sa maison à Kosovska Kamenica. La semaine dernière, un autre fait tragique a eu lieu quand un parlementaire albanais récemment élu a été tué à Pec. Nous condamnons ces actes. Un tel environnement n'est pas compatible avec les efforts visant à améliorer la situation d'ensemble et entrave l'action des institutions provisoires. La sécurité pour tous est un préalable au bon fonctionnement de ces institutions et à l'inclusion de Serbes et autres non-Albanais dans leur activité.

Malheureusement, la présence internationale dans la province n'arrive pas encore à assurer la sécurité et subit occasionnellement des revers, comme lors de la récente libération des deux suspects dans l'affaire de l'attaque terroriste contre un autobus de passagers commise en février dernier près de Podujevo. Une année après que des douzaines de Serbes déplacés, y compris des femmes et des enfants eurent été tués ou blessés – et au moment où la communauté internationale mobilise des ressources sans précédent pour combattre le terrorisme dans le monde –, les auteurs de cet acte terroriste flagrant sont toujours en liberté dans la zone administrée et contrôlée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR. Nous condamnons fermement cet état de choses.

Outre les problèmes permanents en matière de sécurité, il existe de nombreuses autres très importantes questions en attente, comme l'impasse sur le processus de retour des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, et la recherche des personnes disparues ou enlevées. Ces problèmes doivent être traités au plus vite en coopération avec la MINUK, la KFOR et les autorités yougoslaves compétentes, sur la base du Document commun datant de novembre dernier, ainsi qu'avec les institutions provisoires d'administration autonome.

Mon gouvernement a été un partenaire déterminé, au sein de la communauté internationale, s'agissant de résoudre cette question, parmi d'autres, afin de réaliser l'objectif commun d'un Kosovo-Metohija multiethnique, multiconfessionnel et multiculturel. Dans cet esprit, nous avons apporté une importante contribution au processus d'inscription des électeurs et de préparation et de tenue des élections. Nous sommes très reconnaissants de la contribution faite à ce processus par la KFOR et la MINUK. Nous apprécions aussi beaucoup le message lancé par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité, avant les élections, pour faire savoir que la violence, en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques, ne serait pas tolérée au Kosovo-Metohija. Après tout, cela est prévu par la résolution 1244 (1999) et par le Document commun.

Ce document est important non seulement comme base solide du développement d'une coopération fructueuse entre mon pays et la Mission de l'ONU, mais aussi de la solution d'une série de problèmes concrets qui y sont énumérés. La République fédérale de Yougoslavie espère, et elle en fait une priorité pour la période à venir, qu'il sera appliqué pleinement et durablement. L'attention et le soutien permanents du Conseil de sécurité durant ce processus sont essentiels.

Les progrès dans cet aspect de la coopération, comme dans d'autres, entre mon pays et la MINUK seraient considérablement facilités par la conclusion d'un accord sur le statut de la mission. En plus de constituer une étape nouvelle importante dans le partenariat entre la République fédérale de Yougoslavie et la communauté internationale, un accord sur le statut de la mission permettrait de résoudre un certain nombre de questions techniques, notamment, concernant le fonctionnement de la MINUK, d'une façon bien plus efficace, et permettrait de rejeter dans le passé le processus interminable qui consiste à prendre une décision distincte sur chaque cas individuel. Il ne fait pas de doute que l'accord faciliterait les activités de la MINUK, et contribuerait à la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999).

Monsieur le Président, je voudrais pour terminer rendre hommage au rôle joué par M. Hans Haekkerup en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo-Metohija, et de chef de la MINUK. Au cours de l'année passée, des faits importants se sont produits dans l'application de la résolution 1244 (1999). Sa contribution à ce processus a été substantielle, notamment s'agissant de renforcer et d'améliorer les relations entre la Yougoslavie, en tant que pays d'accueil, et la MINUK. Je remercie M. Haekkerup pour tous ses efforts.

Mon gouvernement attend avec un vif intérêt de travailler en étroite coopération avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, dont nous venons d'apprendre qu'il a été nommé, pour affronter les nombreux défis qui se posent dans le

processus ininterrompu de mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République fédérale de Yougoslavie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre accession, au mois de janvier, aux fonctions lourdes de responsabilités que comporte la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi vous souhaiter, à vous et à votre équipe, le meilleur succès. Nous voudrions aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue aux membres nouvellement élus du Conseil, et leur souhaiter une inspiration créative pour l'avenir.

Nous voudrions aussi nous associer aux orateurs précédents pour transmettre nos remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, pour son exposé très complet – comme toujours – sur les événements récents au Kosovo et sur l'activité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). C'est avec grand regret que nous avons appris la décision de M. Hans Haekkerup d'abandonner le poste de Représentant spécial du Secrétaire général dans la province. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses prochaines activités. Nous espérons que le successeur de M. Haekkerup, M. Michael Steiner, apportera l'inspiration nécessaire pour mener à bien les objectifs de la communauté internationale au Kosovo, et nous nous engageons à pleinement coopérer avec le nouveau chef de la Mission des Nations Unies dans la province.

L'Ukraine soutient la déclaration faite par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Nous partageons la vision globale de la situation sur le terrain, et nous faisons nôtres les messages clefs communiqués par nos collègues européens.

Les deux mois qui se sont écoulés depuis les élections générales au Kosovo ont été marqués par des résultats importants dans les activités de la MINUK. Comme il a été souligné dans le rapport du Secrétaire général et dans la présentation de ce rapport par M. Guéhenno, des efforts concertés ont été réalisés pour s'assurer que l'Assemblée récemment élue au Kosovo travaille dans une atmosphère stable.

Ma délégation est particulièrement satisfaite de l'approche prudente adoptée par la MINUK afin de promouvoir le dialogue politique et le dialogue sur le partage du pouvoir dans le cadre du Parlement, ainsi que pour garantir la sécurité de ses membres et de son personnel. Nous soutenons les ajustements internes de la MINUK en vue du transfert de pouvoirs aux institutions provisoires d'administration autonome, ainsi que les mesures énergiques prises pour restructurer la Mission et pour transformer l'ancienne Structure administrative intérimaire mixte.

Non moins importante est la mise en oeuvre d'autres priorités de la MINUK, en particulier les nouvelles mesures prises pour créer les conditions nécessaires au retour durable des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés. À cet égard, nous nous félicitons des événements récents intervenus dans la vallée d'Osojane, où la première phase d'un programme intégré visant à assurer la permanence des retours a été achevée en décembre.

Ma délégation prend note également des activités de la MINUK visant à réduire les crimes prenant pour cibles des communautés minoritaires, et du succès obtenu dans le développement d'un Service de police du Kosovo. Les progrès obtenus dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée méritent également nos félicitations.

Deux mois après les élections parlementaires, les dirigeants du Kosovo doivent affronter une échéance difficile. Préoccupée des échecs récents des efforts accomplis pour finaliser la composition de la présidence et pour élire le Président du Kosovo, l'Ukraine appelle toutes les forces politiques à organiser ces efforts afin de montrer qu'ils sont prêts à contribuer à la transformation démocratique de la région. Nous pensons qu'il n'est dans l'intérêt d'aucune force politique au Kosovo de bloquer ces processus, décourageant ainsi les espoirs d'assurer un travail productif au sein de l'Assemblée.

Une autre question cruciale se pose quant aux conditions de sécurité dans la région, qui demeurent un grave sujet de préoccupation. Ma délégation condamne avec force le meurtre brutal d'un des membres de l'Assemblée, qui a été tué d'un coup de feu le 17 janvier. Nous avons la conviction que tout acte de violence dans la province, ainsi que toute menace

dirigée contre les membres du Parlement démocratiquement élu, sont absolument inadmissibles, et qu'ils ne doivent pas être tolérés. Nous pensons que la MINUK fera tout ce qui est en son pouvoir pour appréhender les assaillants.

À notre avis, les progrès futurs dans le processus de redressement politique au Kosovo dépendront de trois facteurs principaux. Le premier est qu'il n'y aura pas d'avancée tangible, à moins que les dirigeants démocratiquement élus n'assument leur part de responsabilité dans la transformation politique et économique de la province, ceci dans l'exercice de leurs prérogatives, dans le strict respect de la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel de l'administration autonome provisoire.

Deuxièmement, nous partageons le point de vue du Secrétaire général quant au fait que la phase suivante des activités de la MINUK nécessitera une volonté ferme de la part de la communauté internationale. Toutefois, à notre avis, la participation de celle-ci devra reposer à l'avenir sur une stratégie politique unique et claire qui devra être arrêtée par le Conseil de sécurité.

Troisièmement, il ne sera possible d'assurer le redressement politique durable du Kosovo que grâce au renforcement du dialogue entre les autorités yougoslaves et les autorités de la province. Nous pensons qu'une telle coopération donnera l'élan nécessaire à la réconciliation interethnique dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de Maurice.

Nous voudrions nous associer aux orateurs précédents pour remercier M. Jean-Marie Guéhenno d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et pour son exposé très utile et détaillé de ce matin.

Nous félicitons la population du Kosovo d'avoir organisé avec succès les élections dans sa province. Nous espérons que les membres de l'Assemblée éliront bientôt leur président et que les institutions provisoires d'administration autonome auront la charge des zones relevant de leur autorité. Nous sommes à un moment tout à fait déterminant et les membres de l'Assemblée doivent travailler de façon constructive dans un esprit patriotique. Nous les appelons à faire preuve d'esprit de compromis de dialogue, et à s'entendre sur le choix d'un Président pour le Kosovo. Plus tôt le président sera nommé, mieux cela vaudra, car les institutions provisoires d'administration autonome doivent commencer à fonctionner rapidement. Les membres de l'Assemblée devront s'atteler à une tâche ardue et de longue haleine pour façonner l'avenir de la province.

Nous félicitons la MINUK de l'excellent travail qu'elle accomplit pour aider l'Assemblée à éviter tout vide législatif. Nous félicitons l'équipe pour la compétence avec laquelle elle travaille. Nous croyons également comprendre qu'une fois l'administration provisoire autonome en place, la MINUK lui cédera le pouvoir tout en gardant pour le Représentant spécial certaines prérogatives, comme le prévoit la résolution 1244 (1999).

Le problème de la sécurité des communautés minoritaires reste une priorité et on les encourage à revenir dans leurs foyers. On constate que sur 229 900 personnes déplacées enregistrées, 2 432 uniquement ont regagné leur domicile au Kosovo. Il y a beaucoup à faire pour faire progresser le rapatriement et réintégrer les personnes déplacées. La MINUK et la KFOR s'acquittent de leurs obligations afin d'assurer le retour en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés, néanmoins nous appelons les dirigeants politiques à faire le nécessaire pour accélérer le retour des communautés minoritaires dans la province.

Le retour des personnes déplacées et des réfugiés se fera aussi en fonction des infrastructures existantes et de la remise en service des équipements et des services collectifs dans la province. Il faudra certainement pour cela une assistance supplémentaire des bailleurs de fonds; nous les engageons donc vivement à renforcer leur appui aux différents projets en cours de réalisation au Kosovo. La région, qui est l'une des plus pauvres d'Europe, a besoin de toute urgence d'investissements pour permettre une reprise économique durable.

Maurice a souligné à plusieurs reprises dans ses déclarations précédentes que la situation en matière de sécurité dans la région de Mitrovica continue de poser un défi qu'il convient de relever avec soin si nous ne voulons pas que tout le processus de rétablissement de

la paix au Kosovo ne s'effondre. La MINUK n'a toujours pas pu imposer pleinement son autorité dans cette zone où la sécurité demeure précaire. Nous nous inquiétons aussi de savoir que les membres de la KFOR continuent de faire l'objet d'agressions quand ils sont affectés dans cette partie de la province. Nous relançons notre appel aux dirigeants politiques serbes pour qu'ils usent de l'influence qu'ils ont sur leurs sympathisants afin de permettre à la MINUK et à la KFOR de mener librement leurs opérations dans la région de Mitrovica. Nous souhaitons également que des policiers serbes du Kosovo appartenant au Service de police du Kosovo soient affectés dans la partie nord de la province pour que la population de Mitrovica fasse preuve de moins d'hostilité vis-à-vis de la police et qu'il soit possible de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre.

Maurice se félicite de la mise en place de services spécialisés du Pilier I de la MINUK (police et justice) pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme dans la province. Nous encourageons la MINUK et la KFOR à renforcer leurs opérations de recherche, notamment le long des frontières, afin de lutter contre la contrebande d'armes au profit de groupes armés. Nous espérons que le retour de la République fédérale de Yougoslavie à Interpol permettra une coopération policière plus étroite entre Pristina, Belgrade et d'autres États de la région afin de faire baisser le niveau de criminalité et d'autres activités illégales et de contribuer à la stabilité régionale.

Comme d'autres orateurs qui nous ont précédés, nous condamnons l'assassinat d'un membre de l'Assemblée de la Ligue démocratique du Kosovo ainsi que l'attentat à la bombe contre le domicile d'un Albanais du Kosovo, au cours duquel une femme enceinte et un enfant ont été blessés. Ces actes irresponsables doivent être dénoncés et leurs auteurs, traduits en justice.

Le problème des personnes détenues et disparues est un facteur essentiel si l'on veut que s'instaure la confiance entre les Albanais et les Serbes. Des progrès semblent avoir été faits dans ce domaine, notamment à la suite de la signature du Document commun entre la MINUK et Belgrade. Nous notons avec satisfaction que la MINUK va bientôt ouvrir à Belgrade un bureau auxiliaire du Groupe des personnes disparues, qui aura accès sans réserve aux données réunies par la police serbe. Nous considérons également le protocole relatif aux équipes mixtes de vérification des prisons secrètes, bien qu'on n'en soit encore qu'à la rédaction de ce document, comme un progrès très positif. La remise à la MINUK des détenus albanais de Serbie permettra d'instaurer une confiance accrue dans les relations entre Pristina et Belgrade.

Il incombe au nouveau Gouvernement kosovar de se montrer à la hauteur du défi que constitue l'édification d'une société kosovare démocratique, protégée et multiethnique, conformément à la résolution 1244 (1999). Je voudrais me faire l'écho de ce qu'ont dit la représentante du Mexique et le représentant de Singapour lorsqu'ils ont parlé de l'importance de l'éducation quand on s'efforce d'édifier une société multiethnique. Maurice est une société multiethnique dans laquelle l'éducation a certainement contribué à renforcer l'harmonie entre les différents groupes ethniques.

Enfin, nous voudrions rendre hommage au travail important accompli par M. Hans Haekkerup en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous exprimons tous nos voeux de réussite à son successeur, M. Michael Steiner.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Guéhenno pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil et les représentants de l'Espagne, de la République fédérale de Yougoslavie et de l'Ukraine d'avoir rendu hommage aux réalisations de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous la direction de M. Hans Haekkerup. Leurs paroles de gratitude lui seront transmises.

C'est un fait que le travail accompli en 2001 a permis de jeter les bases à partir desquelles nous devons maintenant travailler. Les institutions provisoires d'administration autonome offrent un cadre au sein duquel les différentes communautés du Kosovo peuvent apprendre à travailler ensemble et à vivre côte à côte. Les résultats des élections imposent un compromis – ce qui est une bonne chose, parce que c'est la base d'un Kosovo durable. Le Document commun, comme l'a souligné l'Ambassadeur de la Yougoslavie, offre un cadre valable régissant les

relations non seulement entre les Nations Unies et la Yougoslavie, mais aussi entre les Kosovars et les autorités de Belgrade. Il faut maintenant mettre en oeuvre et renforcer tous ces éléments.

J'ai passé un peu de temps au Kosovo au début du mois et j'ai indiqué clairement aux dirigeants qu'ils doivent maintenant être à la hauteur des attentes de la communauté internationale, et que la population de la province ne comprendrait pas que les institutions qui ont été mises en place demeurent sans contenu. C'est donc là le défi que nous devons relever aujourd'hui. Il faudra un effort déterminé et constant de la part de la communauté internationale, et les Kosovars devront participer à titre d'essai à ces institutions. Comment pourrait-on envisager un statut final si les Kosovars ne peuvent pas s'entendre pour faire fonctionner des institutions provisoires? Il est par conséquent vital qu'ils obtiennent des résultats. Aucun plan conçu dans une conférence internationale ne donnera de résultats si les habitants ne sont pas en mesure de mettre en oeuvre ce qui a été convenu. À cet égard, l'approche descendante doit être complétée par une approche ascendante.

Pour M. Steiner et la MINUK, cela signifie que le programme de travail sera très lourd au cours des prochains mois. Il faudra faire participer les dirigeants du Kosovo, ainsi que les communautés à tous les niveaux, pour qu'ils abordent les aspects pratiques de l'avenir du Kosovo. Il faudra également renforcer les capacités du Kosovo. Certains membres du Conseil ont souligné l'importance de l'éducation à ce titre. Je voudrais ajouter que des efforts considérables ont été déployés pour le transfert des pouvoirs au futur Ministère de l'éducation, de la science et de la technique, et que le Département de l'éducation intérimaire recrute du personnel de toutes les communautés pour le futur Ministère. Nous comprenons qu'il est important que toutes les communautés – y compris, bien sûr, les étudiants serbes du Kosovo – aient accès à l'enseignement supérieur, et je pense qu'un accord a pu être conclu à cet égard avec les autorités de Belgrade. Nous ne pensons cependant pas qu'un système d'éducation parallèle doive être mis en place. Il faut qu'il y ait une politique d'intégration. Je voudrais aussi informer le Conseil que le Département intérimaire de l'éducation travaille à la mise au point d'un programme d'études multilingue, auquel l'Assemblée du Kosovo devra donner forme définitive.

La Mission doit renforcer les capacités, mais aussi s'attacher à certaines priorités qui sont essentielles pour le succès de la stratégie politique. Je voudrais dire quelques mots à propos d'un autre point qui a été évoqué par plusieurs délégations, à savoir la question de la sécurité. En fait, la sécurité au Kosovo reste un sujet de préoccupation. Nous ne sommes pas satisfaits par des incidents comme celui qui est signalé au paragraphe 23, lorsque des personnes sont arrêtées en possession d'armes, par exemple. Malheureusement, cela se produit encore fréquemment au Kosovo.

La Mission s'efforce de traiter des questions de sécurité et des crimes à motivation politique, aussi bien que de la criminalité organisée. Je voudrais souligner les cinq priorités dans la lutte contre la criminalité organisée définies par la Mission : lutte contre la prostitution et la traite des humains, contre le blanchiment de l'argent et les délits économiques, contre le racket et l'extorsion, contre le terrorisme, et enfin contre la possession illégale d'armes et le trafic d'armes et de munitions. Cette lutte contre la criminalité organisée est une priorité clef pour le Pilier I de la Mission. Elle comprendra la mise au point d'instruments législatifs et institutionnels, outre ceux qui sont déjà en place. Le Groupe chargé des délits économiques dans le pilier de la reconstruction économique travaillera en collaboration étroite avec le Pilier I pour traiter de la question des délits économiques qui sont très étroitement liés à la durabilité, si l'on peut employer ce mot, des activités criminelles.

Un autre élément qui préoccupe fortement la MINUK en matière de sécurité concerne évidemment la sécurité des membres de l'Assemblée. Les services de police du Kosovo ont formé 96 policiers pour assurer une protection rapprochée des membres de l'Assemblée. Cette Division des services de police du Kosovo sera élargie en 2002 afin de fournir des services de sécurité à l'ensemble des ministres des institutions provisoires. Les premières équipes de protection rapprochée seront opérationnelles en février 2002, l'objectif étant 180 spécialistes de la protection rapprochée pour le milieu de 2002. Il est nécessaire d'intégrer d'urgence au moins 20 officiers internationaux spécialistes de la protection rapprochée au Groupe de la protection rapprochée de la MINUK, afin d'assurer une liberté de mouvement aux membres de l'Assemblée serbe du Kosovo.

Un autre domaine important en matière de sécurité reste bien sûr le contrôle des frontières, qu'évoquait le représentant de la Russie. Il est pratiquement impossible de verrouiller hermétiquement une frontière, mais je tiens à dire au Conseil que la MINUK et la KFOR font tout leur possible pour contrôler les frontières et limites du Kosovo. Des opérations de fouille se poursuivent le long de la frontière et des limites visant les extrémismes, la criminalité organisée et le trafic d'armes. Je voudrais indiquer à cet égard une action importante qui a eu lieu le 1er décembre 2001, jour où la KFOR et la MINUK, avec la force de police, ont lancé la plus grande opération de recherche d'armements à ce jour, y faisant participer 3 000 soldats de toutes les brigades multinationales. Cette opération s'est traduite par des arrestations et la saisie d'armements très divers. En coopération étroite avec la KFOR, nous continuerons de redoubler d'efforts pour assurer aux habitants du Kosovo que ceux qui respectent la loi, c'est-à-dire la grande majorité des habitants du Kosovo, s'y sentiront en sécurité.

Au-delà du problème de la sécurité, alors que la MINUK se concentre sur ses fonctions capitales et certains objectifs primordiaux pour créer un climat politique propice, la MINUK, dans les 12 prochains mois, devra aborder la question de son remaniement. Nous voyons déjà que le Pilier II (administration civile) a connu une réduction importante de personnel, tandis que le Pilier I est consolidé pour renforcer la primauté du droit, la sécurité et le bon fonctionnement du système judiciaire, ce qui reste une préoccupation majeure.

Nous attendons du nouveau Représentant spécial qu'il s'emploie principalement à remodeler la MINUK dans différents secteurs, où elle passera d'un rôle exécutif à un rôle consultatif, rééquilibrant ainsi les divers piliers afin de traiter des priorités restantes de la Mission. Cette restructuration aura certainement des répercussions sur le Pilier III et, en fin de compte, sur le Pilier IV, comme elle en a eu sur le Pilier II. Je perçois donc l'organisation interne de la Mission comme l'une des tâches importantes du nouveau Représentant spécial.

Je terminerai, étant donné l'heure tardive, en soulignant que si beaucoup a déjà été réalisé, il reste encore énormément à faire. Pour l'instant, la stratégie consiste vraiment à mettre à l'épreuve la volonté du peuple kosovar en l'incitant à participer pour que les institutions provisoires mises en place l'an dernier puissent fonctionner. Cela fournira une base solide aux débats futurs sur le statut du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs pour cette séance. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.